L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 17 SEPTEMBRE 1885.

HEINTZ, Mme MICHAEL—
Taxe de 1884, montant à............$3 90
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut Austerlitz et Constantinople, désigné comme lot No 9 de l'ilet No. 285, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur 127 pieds de profondeur.

HENRY, THEODORE—
Taxe de 1884, montant à............$4 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Bordeaux, Valence et Chestnut, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 293, mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Colisée sur 102 pieds de profondeur; le lot No. 9 formant l'encoignure des rues Colisée et Bordeaux.

HENDERSON, CHARLOTTE—
Taxe de 1884, montant à............$2 10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, Joseph et Octavia, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 305, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de 100 pieds.

HANSON, CHRISTIAN—
Taxe de 1884, montant à............$7 20
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Perrier, Colisée et Milan, désignés comme lots Nos. 10 11 et 12 de l'ilet No. 319, mesurant chaque 28 pieds de face à la rue Marengo sur une profondeur de 120 pieds.

HAUSER, JOHN—
Taxe de 1884, montant à............$3 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Market, l'avenue Nashville les rues Preston et Arabella, désignés comme lots Nos. 8, 9, 10 et 11 de l'ilet No. 12; le lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur 105 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, 10 et 11 mesurent 90 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 105 pieds; le lot No 8 formant l'encoignure de la rue Market et de l'avenue Nashville.

HORN, MARY E.
Taxe de 1884, montant à............$1 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville), de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Webster et Bloomingdale, désignés comme lots Nos. 14 et 15 de l'ilet No. 40, mesurant 61 pieds 9 pouces de face à la rue Chestnut sur 145 pieds de profondeur.

HARRIS, ALEXANDER—
Taxe de 1884 montant à............$1 80
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Prytanée, Bordeaux et Lyon, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet No. 345 mesurant 75 pieds de face à la rue Lyon sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 1 formant l'encoignure des rues Lyon et Perrier.

HERO, GEO. W.—
Taxe de 1884, montant à............$30 00
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Dryades Bacchus, Robert et Upperline, désigné comme l'ilet No. 449, mesurant 300 pieds sur 302 pieds.

INBAU, MARIE UZIDE—
Taxe de 1884, montant à............$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bordeaux Magazine, Camp et Valence, désignés comme lots Nos. 13 et 14 de l'ilet No. 235 mesurant 56 pieds de face à la rue Bordeaux sur 120 pieds de profondeur.

JOCAS, SUC. JOHN—
Taxe de 1884, montant à............$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, Constantinople et Austerlitz, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 150, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds de profondeur.

JUNG, SUC. FRANZ—
Taxe de 1884, montant à............$4 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Constantinople et Austerlitz, désigné comme lot No. 26 de l'ilet No. 169, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 158 pieds de profondeur.

JOHNSON, VEUVE D.—
Taxe de 1884, montant à............$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, Lyon et Bordeaux, désigné comme lot No. 12 de l'ilet No 315, mesurant 30 pieds de face à la rue Colisée sur 100 pieds de profondeur.

JONES, VVE P.—
Taxe de 1884, montant à............$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Fribourg), de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Troisième Pin et Lowerline désigné comme lot No. 14 de l'ilet No. 1 mesurant 30 pieds de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 120 pieds.

KAY, ROBERT—
Taxe de 1884, montant à............$1 20
Une moitié d'un ilet de terre, avec améliorations dans le 6ème district (Marleyville), de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Collapissa, Quatorzième, St. Pierre et Harley, désigné comme moitié de l'ilet No. 9, mesurant 125 pieds de face à la rue Collapissa sur 300 pieds de profondeur.

KENNER, Mme GEORGE—
Taxe de 1884, montant à............$2 10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, Belle Castle et Dufossat, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 136, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 110 pieds.

KUHLMAN, JNO.—
Taxe de 1884, montant à............$9 00
Une portion de deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Jersey, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignée comme une portion des lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 159, mesurant 60 pieds de face à la rue Tolédano sur 160 pieds de profondeur.

KOHN, ARTHUR ET AUTRES—
Taxe de 1884 montant à............$3 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Milan, Camp et Chestnut, désignés comme lots Nos. 15 et 16 de l'ilet No. 224 mesurant chaque 29 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur.

KOCH, HENRY P.—
Taxe de 1884, montant à............$6 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valence, Colisée, Chestnut et Cadiz, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9 et 10 de l'ilet No. 292, mesurant 120 pieds de face à la rue Valence sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Valence et Colisée.

KENDIG, FRANK S.—
Taxe de 1884 montant à............$30 00
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Pitt, Cadiz et Valence, désignés comme lots Nos 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 390; le dit lot No. 8 mesure 25 pieds de face à la rue St Charles sur 110 pieds de profondeur; les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 mesurent 100 pieds de face à la rue St. Charles sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 9 forme l'encoignure des rues St. Charles et Valence.

KEARNS, THOS.—
Taxe de 1884, montant à............$7 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Général Taylor, Peniston, Apollo et Bacchus, désignés comme lots "D" et "E" de l'ilet No. 431; mesurant 60 pieds de face à la rue Général Taylor sur 103 pieds de profondeur.

KELLER, HERITIERS J. R.—
Taxe de 1884, montant à............$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, Berlin et l'Avenue Napoléon, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 115, mesurant 36 pieds de face à la rue Jersey sur 117 pieds de profondeur.

LASALLE, PAUL—
Taxe de 1884, montant à............$4 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tolédano, Bacchus l'Avenue de la Louisiane et la rue Apollo, désigné comme lot No 24 de l'ilet No 426, mesurant 32 pieds de face à la rue Tolédano sur 123 pieds de profondeur.

LEITHMANN, VALENTINE—
Taxe de 1884, montant à............$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et l'avenue Henry Clay, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 14, mesurant 32 pieds de face à la rue Market sur 162 pieds 3 pouces de profondeur.

LETTEN, C. N.—
Taxe de 1884, montant à............$3 60
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Edmond, Breslau, Victor et Foucher, désignés comme lots Nos. 12 et 13 de l'ilet No 109, mesurant 6? pieds de face à la rue Edmond sur 130 pieds de profondeur; le lot No. 12 formant l'encoignure des rues Edmond et Breslau.

LEWIS, Mme ALICE—
Taxe de 1884, montant à............30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pin Lower Line, Troisième et Burthe, désigné comme lot No. 10 de l'ilet No. 81, mesurant 30 pieds de face à la rue Pin sur une profondeur de 120 pieds.

LEWIS, J.—
Taxe de 1884, montant à............$1 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Pin, Burthe et Lower Line, désignés comme lots Nos. 17 à 20 inclusivement de l'ilet No. 81, mesurant 120 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, le lot No. 17 formant l'encoignure des rues Troisième et Pin.

MELCHERT, DR. C.—
Taxe de 1884, montant à............$2 00
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Cadiz et Jena, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No 84, mesurant 60 pieds face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 95 pieds.

MURPHY, M. T. ET JAMES A. MURPHY—
Taxe de 1884, montant à............$18 00
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Austerlitz et Général Taylor, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 23 et 24 de l'ilet No. 91, les lots Nos 7, 8 et 9 mesurant 75 pieds de face à la rue Water sur 94 pieds de profondeur; les lots Nos. 23 et 24 mesurant 50 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 94 pieds de profondeur.

MART, HYPOLITE—
Taxe de 1884, montant à............$9 00
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Louis, Cadiz et Valence, désignés comme lots Nos. 18 à 23 inclusivement de l'ilet No. 479; les lots Nos. 18 à 22 inclusivement mesurant 150 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; le lot No 23 mesurant 30 pieds de face sur 150 pieds de profondeur.

MORRILL, ROBERT—
Taxe de 1884, montant à............$1 80
La moitié (1/2) de deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. David, St. André, Valence et Cadiz, désignée comme la moitié (1/2) des lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No 542, mesurant 390 pieds de face à la rue St. David sur 60 pieds de profondeur.

MEYERS, SUC. JOHN C.—
Taxe de 1884, montant à............$18 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Austerlitz et Constantinople, désignés comme lots Nos. 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet No. 226; les lots Nos. 7 à 10 inclusivement, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur; le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Constantinople et Camp.

MUNCH, JOHN—
Taxe de 1884, montant à............$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perrier, Colisée, Général Taylor et Peniston, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No. 326 mesurant 3? pieds 10 pouces de face à la rue Perrier sur 100 pieds 10 pouces de profondeur.

MAY, GEO A.—
Taxe de 1884 montant à............$4 50
Huitième d'un morceau de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par Rickerville, la rue Tolédano et la ville de la Nlle-Orléans, à l'arrière de la ville de Jefferson.

MUMMACK, JAMES—
Taxe de 1884, montant à............50c
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Peters, Claiborne et Octavie, désigné comme l'ilet No. 712.

MONROE, JOSHUA—
Taxe de 1884, montant à............$1 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Preston, Market, Calhoun et l'Avenue Henry Clay, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 14 mesurant 32 pieds de face à la rue Calhoun sur une profondeur de 123 pieds.

MULLAN, HENRY J.—
Taxe de 1884 montant à............$18 00
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Burtheville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St. Patrick, St. Charles, l'Avenue Henry Clay et la rue Bloomingdale, désignés comme lots Nos. 11 à 22 inclusivement de l'ilet No. 89.

MONTGOMERY, R. W.—
Taxe de 1884, montant à............$9 00
Un demi ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Walnut, Water et Foucher, désigné comme la moitié de l'ilet No 6.

MOSES, PRINCE—
Taxe de 1884, montant à............60c
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Foucher, Market, le Chemin Public, les rues Pin et Lower Line, désignée comme une portion de terre de l'ilet No. 15, mesurant 30 pieds de face à la rue Pin sur 93 pieds de profondeur.

MOORE, C. A.—
Taxe de 1884, montant à............45c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Broadway, Foucher, Market et Chestnut désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 17 mesurant 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 105 pieds, formant l'encoignure des rues Broadway et Foucher.

MOORE, C. A.—
Taxe de 1884, montant à............30c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Greenville) de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Foucher, Market et Broadway, désigné comme lot No. 20 de l'ilet No. 17, mesurant 23 pieds de face à la rue Chestnut sur 105 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chestnut et Foucher.

MILTENBERGER, A.—
Taxe de 1884, montant à............$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district (Marleyville), de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jean Baptiste, Douzième, Marthe et St. Pierre, désigné comme l'ilet No. 15, mesurant 240 pieds de face sur 300 pieds de profondeur.

NOLL, Mme CHAS.—
Taxe de 1884, montant à............$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, Bordeaux et Valence, désigné comme lot No. 13 ou 9 de l'ilet No. 2?8, mesurant 30 pieds de face à la rue Valence sur 110 pieds de profondeur.

NEW ORLEANS & MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1884, montant à............$1 50
Un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Quatrième et Van Buren, désigné comme l'ilet No 154.

NEW ORLEANS & MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1884, montant à............$1 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Deuxième et Troisième, désigné comme l'ilet No. 156.

NEW ORLEANS & MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD COMPANY—
Taxe de 1884, montant à............$1 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Deuxième et l'Avenue St Jean, désigné comme l'ilet No. 157.

O'BRIEN, DANIEL—
Taxe de 1884, montant à............$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Cadiz et Valence, désignés comme lots Nos. 23 et 24 de l'ilet No. 234, mesurant 60 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur.

PRATT, JACOB, JR—
Taxe de 1884, montant à............$45 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Tchoupitoulas, Jersey, l'Avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 129.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à............$36 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Jersey, Laurel, l'Avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 132.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à............$6 00
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel, l'avenue Peters et la rue Léontine désignés comme lots Nos. 4 à 7, inclusivement, de l'ilet No. 133, mesurant 132 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 115 pieds.

PRATT, ISAAC, JR—
Taxe 1884, montant à............$13 50
Neuf lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Jersey, l'avenue Peters et la rue Léontine, désignés comme lots Nos. 20 à 28, inclusivement, de l'ilet No. 133; les lots Nos. 20 à 27, inclusivement, mesurant chaque 31 pieds de face à la rue Laurel sur 120 à 123 pieds de profondeur; le lot No. 28 mesurant 34 pieds de face à l'avenue Peters sur 223 pieds de profondeur; le lot No. 20 formant l'encoignure de la rue Laurel et l'avenue Peters.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à............$42 00
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Magazine, Camp, Léontine et l'avenue Peters, désigné comme l'ilet No 24?, mesurant 337 pieds de face sur 331 pieds de profondeur.

POPULUS, ERNEST P.—
Taxe de 1884, montant à............$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Peniston, Apollo, Bacchus et Général Taylor, désigné comme lot No. 5 de l'ilet No. 431, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Peniston sur 103 pieds 9 pouces de profondeur.

PETIT, ATHANASE—
Taxe de 1884, montant à............$7 20
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Bordeaux, Camp et Lyon, désignés comme lots Nos. 6 à 10 inclusivement de l'ilet No. 257, mesurant 12? pieds de face à la rue Chestnut sur 130 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chestnut et Bordeaux.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à............$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Breslau, Long, l'avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 611.

PRATT ISAAC, JR.—
Taxe de 1884 montant à............$1 80
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Breslau, Arcadie, l'avenue Peters et la rue Octavie, désigné comme l'ilet No. 614.

PENISTON, SUC. J. A.—
Taxe de 1884, montant à............60c
Un demi-ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Clara, Arcadie, Peniston et Amélie, désigné comme la moitié de l'ilet No. 634, faisant face à la rue Clara.

PENISTON, SUC. J. A.—
Taxe de 1884, montant à............$6 00
La moitié d'un ilet de terre avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Arcadie, Peniston et Général Taylor, désignée comme la moitié de l'ilet No. 635, faisant face à la rue Clara.

PRATT, ISAAC, JR.—
Taxe de 1884, montant à............$1 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Arcadie, Clara, les Avenues Peters et Octavie, désigné comme l'ilet No. 648.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci dessus que me désigneront chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières

Pour Taxes d'Etat.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut.—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Passage St Antoine, dans le deuxième district de cette ville, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de onze heures du matin, Samedi, le 26ème jour de Septembre, 1885, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières ci-dessous sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1884, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre de l'année où lesdites taxes étaient dues, à raison de 1 pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquents, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues sont indiqués ci-dessous.

GONZALES, VVE F. A.—
Taxe de 1884, montant à............$12 60
Une portion de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Claiborne, Derbigny et Ursulines, désignée comme une partie des lots Nos. 5 et 6 de l'ilet No. 105, mesurant 35 pieds de face à la rue Claiborne, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Hôpital, entre lignes parallèles formant l'encoignure des rues Hôpital et Claiborne.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désigneront chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

CHAS. CAVANAC,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Inférieur, Paroisse d'Orléans.

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALZ,
24 et 26 rue Conti,
Seul Propriétaire et fabricant.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Belles Vaches Laitières Créoles habituées à l'écurie.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 17 septembre 1885, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, en face du pont de la rue Esplanade, sur l'ancienne habitation Allard:

40 BELLES VACHES LAITIÈRES, toutes avec de jeunes veaux.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant, de $50 à $100, deux mois, de $100 à $200, quatre mois, et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
13 sept—4t

Le restaurant des Quatre Saisons, ainsi que la pension du rendez-vous des étrangers, à l'encan.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MARDI 22 septembre 1885, il sera vendu à 10 heures et demie du matin aux Nos 111 et 113 rue de Chartres, près St-Louis.

Le contenu du restaurant, comprenant: vaisselle, verrerie, coutellerie, tables, chaises et une magnifique batterie de cuisine en cuivre, ainsi que les meubles meublant de l'établissement. Aussi—Le café et la pension attenant au restaurant, ayant au rez-de-chaussée un café parfaitement installé, et au-dessus plusieurs chambres bien garnies.

Le restaurant sera vendu au détail et la pension sera offerte en bloc ou au détail à la convenance des acquéreurs.

Conditions, comptant sur les lieux et avant livraison.
17 sept—

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bibliothèque de Droit, Meubles de Bureau, Bibliothèques, Bustes, etc.

Succession de W. B. Koontz—No 13,404.
Pour du comptant.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur. Bureaux No 13 rue Carondelet—JEUDI, 17 septembre 1885, à 11 heures du matin, sur les lieux, No 26 rue Carondelet, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 2 septembre 1885, dans la succession de feu W. B. Koontz, No 13,404 du Dossier de la Cour, à l'encan il sera vendu—

Une bibliothèque de livres de droit de valeur, meubles de bureau, bustes, etc., d'après un inventaire enregistré dans la dite Cour dans la susdite affaire et pour le compte de la dite succession.

Conditions—Comptant avant livraison.
6 sept—6,13,17.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. Hon vs. Succession de Marie Gueno.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,041.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, Dupré et Gayoso désigné comme lot numéro cinq, conformément à un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 5 mars 1855, déposé comme plan numéro deux dans le livre des plans, en l'étude de P. E. Théard, alors notaire en cette ville, le dit lot mesure, au pied américain, trente-trois pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Esplanade, trente et un pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Washington sur une profondeur d'une rue à l'autre de cent quarante pieds huit pouces et six lignes sur un côté et cent cinquante et un pieds cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté.

Etant la même propriété que feue Marie Gueno a acquise en son propre nom de la Ville de la Nouvelle-Orléans, par acte passé le 3me jour d'avril 1855, pardevant Paul E. Théard, alors notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—1,8,15,22,26 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul M. Godchaux vs. John Zucca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 15 0?4.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI, 6 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, St Charles, Delachaise et Aline, sur un plan original des faubourgs Delachaise et Plaisance, déposé pour référence au bureau de Théodore Guyol, notaire, mesurant quarante pieds plus ou moins de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Delachaise de quatre cent vingt huit pieds, plus ou moins, et la même profondeur et façade à la rue Aline, plus ou moins, et une façade sur la rue St Charles de six pieds, plus ou moins.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Louis P. Delachaise, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire en cette ville, en date du 20 juin 1883, dûment enregistré dans le bureau de transferts de cette ville, livre 120, folio 198.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
4 sept—4,11,18,25—oct 2,6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme C. Dulhon vs. F. Demontluzin
No 4566

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI, 26 septembre 1885, à onze heures du matin, en face de mon bureau, No. 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
16 sept—16,22,26

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mercredi, le 11ème jour de juin 1884, présent l'honorable A. L. Tissot, juge—No. 10,113.

Interdiction de Wm. George Fagan. } Cette affaire a été appelée ce jour, présents Saml L. Gilmore pour le demandeur et John B. Buchanan, curateur ad hoc du défendeur. Après l'audition des témoignages, des plaidoiries des avocats et les motifs allégués oralement par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement interdisant Wm. George Fagan et qu'un curateur pour administrer ses biens soit nommé conformément à la loi. Il est de plus ordonné que vingt-cinq piastres d'honoraires soient allouées au curateur ad hoc, John B. Buchanan, et que cette somme figure comme dépens.

Extrait du procès-verbal.
M. A. McDONNELL,
Député Greffier.
Sept—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Joseph Dunbar vs. Ses créanciers. } No. 14,859, Division D.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Joseph Dunbar soit convoquée pardevant N. B. Trist, Esq notaire en cette ville le SAMEDI 12e jour de sept. 1885, à 11 heures a. m. dans le but de voter et de prendre une détermination sur les termes et conditions sur lesquelles les dites propriétés livrées par le dit insolvable doivent être vendues.

Nouvelle-Orléans, 29 août 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
Nlle Orléans, 29 août 1885.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 août—

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.,
CHEZ
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE & BIENVILLE.

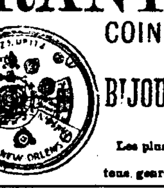

BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.

Les plus jolis MONOGRAMMES gravés aux prix les plus réduits
tous genres faits sur commande. 1er sept—

PHARMACIE DUCONGE.
A. CARROUCHE, Sr.,
39 RUE DE CHARTRES, NLLE-ORLEANS,
PHARMACIE FRANÇAISE.

On trouvera chez moi toutes les spécialités pharmaceutiques françaises annoncées dans l'ABEILLE sous l'entête, "Annonces Parisiennes" je suis dépositaire de presque toutes ces préparations, et tout en les détaillant à des prix raisonnables je ferai bénéficier de l'escompte du gros ceux qui les achètent par 3, 6 ou 12 flacons à la fois.

Parmi les spécialités de la maison, je recommande: L'Eau de Beauté, contre les taches de Rousseur, pour blanchir la peau et en conserver la fraîcheur. L'Huile de foie de morue de Norvège. La merise anti-cholérique. Le Sirop de Cerises sauvages et de Goudron. Les Condition Powders etc., etc., et toutes les préparations pharmaceutiques, élixirs, teintures, vins, sirops, dont la manipulation demande des soins et de l'expérience. Parfumerie française et américaine. Les ordres de la campagne sont scrupuleusement exécutés, tant ceux des marchands que ceux des habitants.
1er sept—1an A. CARROUCHE, 39 rue de Chartres, N.-O.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

NORMANDIE, Frangeul, mercredi, 16 sept.
CANADA, de Kersabiec, mercredi, 23 sept.
AMERIQUE, Santelli, mercredi, 30 septembre.
ST-GERMAIN, Traub, mercredi, 7 octobre.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe...$60

Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont, $25, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier.
P. S.—Chèques sur la Banque Transatlantique de Paris

Compagnie Bordelaise.
LIGNE DIRECTE DE NEW-YORK A BORDEAUX.
Chateau Lafitte, Chateau Yquem,
Chateau Margaux, Chateau Léoville.
Le Chateau Léoville partira de New-York le samedi, 26 septembre, et le Chateau Margaux, jeudi, le 22 octobre.
L. A. FOURNIER, Agent,
163 rue Gravier.
15aout—3m—di.mar en

North German Lloyd.
Ligne de Steamers.

Billets d'entrepont, de Brême à la Nlle-Orléans via Galveston ou New York; aussi, billets de première classe et d'entrepont, entre Brême et New York, allant ou venant, émis par les soussignés.
Nouveau départ de Brême pour Galveston directement
Steamer WESER,
12 septembre 1885.
C. STOCKMEYER,
3 juil— Agent, 42 rue Union.

RED STAR LINE.
Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.
ENTRE NEW YORK ET ANVERS
LE RHONE, GERMANY, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.
Entrepont, $20, payé d'avance à Anvers $18; excursion, $36, y compris literie, 2e chambre, $50, excursion $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.
Peter Wright & Sons, Gen. Agts., 55 Broadway, N. Y.,
A. K. MILLER & CO., 35 Carondelet.
Ed. A. YORKE, coin Carondelet et Gravier.
3 nov—84 1 an

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Partant Mercredi, 23 Sept., à 8 A. M.
Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS,
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager
Partira de son quai, au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine...$40
Entrepont...20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
4mai—1 an Rue Carondelet No 41

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à conseiller à l'égard de l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète.
6aout 1an

Crescent Insurance Company.
67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849
—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT.. $400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.
W. R. LYMAN....Président
CHAS. H. DOLSEN....Vice Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, James T. Rood,
Geo. W. Sentell, Saml H. Kennedy,
W. B. Conger, Alfred Moulton,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
Harry L. Flash, Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss, S. C. Coulon,
Lucien Delery, Charles Newman,
N. D. Wallace, M. Gillis,
R. F. W. Bachman, C. K. David,
Wm. Garig, A. Rosenfield,
John D. Fisher, Chas. E. Rice,
Joseph Kohn, Charles M. Whitney,
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

Ligne régulière du haut de la côte.
Les bateaux à vapeur suivants de la Red River and Coast Line partiront comme suit à partir de cette date.
Pour le Bayou Lafourche, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires,
YAZOO VALLEY,
W. T. Scovel, capitaine; Frank Bergeron, commis. Part tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à midi.
Pour Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.
WHISPER,
J. F. Ancoin, capitaine; Edw. Nicolle, commis. Part tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi.
1er sept B. RIVET, Agent.

PACKET INDEPENDANT POUR LA COTE ET LE BAYOU LAFOURCHE.
E. W. FULLER,
J. B. Dumestre, Capitaine, Jno. Gugel, Commis. Part tous les MARDIS, à 5 heures P. M., et tous les SAMEDIS, à midi.
Le fret pour le Bayou Lafourche sera transporté sur des chalands à partir de Donaldsonville.
M. W. A. MARKS est l'agent du bateau à Donaldsonville.
Pour le fret, s'adresser à A. M. HALLIDAY, Agent, No 82 rue Gravier. Téléphone No 784.
8 avril

Le Nouveau No 1, Packet Indépendant du Bayou Lafourche,
ALICE LEBLANC,
F. Le Blanc, capitaine, C. F. Alba, commis, part pour Donaldsonville, Napoléonville, Thibodaux, Laurel Valley et tous les débarcadères intermédiaires tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à P. D. SIMON, No 6 rue Conti.
15 août.

LE PACKET INDEPENDANT DU BAS DE LA COTE
GROVER CLEVELAND
Geo. Sheldon, Capitaine
Gus. Oertling et N. Barrois, Commis.
Commençant MERCREDI, 9 septembre 1885, pour la Quarantaine et tous les débarcadères intermédiaires, partira tous les LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS à 11 heures a. m. Le bateau se réserve le droit de ne pas atterrer aux débarcadères que le capitaine jugera dangereux. Aucun compte ne sera payé s'il n'a été autorisé par un ordre écrit du capitaine ou du commis.
H. OERTLING & FILS, Agents, No 429 rue Julie.
Téléphone No 545. 6sept—

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.
Vapeur de la Malle des Etats-Unis
NEW CAMELIA,
Capitaine Hanover.
SAISON D'ETE.
Commençant le 1er Mai 1885.
Le vapeur partira de Milneburg à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de rue des Champs Elysées:
TRAINS.
Lundis et Jeudis, pour Mandeville Madisonville, Lewisburg, Old Landing....1 p. m.
Mardis Vendredis et Samedis pour Mandeville, Madisonville et Lewisburg, étendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing....4 p. m.
EXCURSIONS.
Mercredis, pour Mandeville et Old Landing....8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing....7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville....6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement..6 p. m.
RETOUR.
Laissera Madisonville Lundis Mercredis, Jeudis et Samedis....5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis....6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches....2 p. m.
L'eau et le temps le permettant.
PRIX DU TRAJET aller ou retour....$1 00
JOURS D'EXCURSION, aller et retour 1 00
Enfants moitié prix.
Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE, Agent,
1erm i— 47 rue Carondelet.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er septembre 1885.

Autan Jean Baptiste	Girard Marie A
Bailly Jean Baptiste	Heinrich Johannes
Bonguion Charles	Juastrabo Prosper
Belleben Louis Aug Benoit	Koebelin Frédéric
Cazaux Albert B U Alex	Lemonnier Charles Henri
Criudart Eugène	Lecornué Camille
Curtelin Michel	Lavergne Benjamin
Courrèges Paul ou enfants de	Leclere Martin
Cluet Xavier	Labrousse Michel
Chambonnet Félix	Levy Geo Pierre
Cornier Mme veuve Pierre, née Amout	Marthé Michel
Crottes Martial	Morineau Pierre François
Commagère les époux	Maurat Marcel P Clément
Desnoyers Cordelia	Meissonnier veuve et enfants de
Duffay Joseph ou Duffait	Petit Jean
Durieux François Charles	Paguerre Achille (2)
Deslix les demoiselles	Rotgé Jean
Forstall & sons	Richard Charles
Ferrier Henri	Sorrel Arune
Gibson veuve et David Gibson	Sullivan
Gallon Jean Baptiste prêtre	Succand Paul
Goud Abel	Saint-Martin Joseph
Giraud Mlle Françoise	Tabouet Vincent
Giraud Mlle Claire	Vincent de Paul Jean
	Vincent Adolphe et Elvire
	Yvan veuve née Pottel

M. TRUY,
Consul Suppléant Gérant.

INSTITUTION OURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.
Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.
Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Ourto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.
Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris l'a titre 17 sept—

CHEMINS DE FER

Chemin de fer Pontchartrain.

HEURES DE DEPART.

Départs de Milneburg.	Départs de la jonction Pontchartrain.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7:00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
10:00 a. m.	10:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:30 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.

Et toutes les heures jusqu'à 4 p. m.—et après 4 p. m. toutes les demi-heures jusqu'à minuit.
LES DIMANCHES les trains partiront toutes les demi heures à partir de 2 heures p. m. jusqu'à minuit.
O. M. DUNN, Président.
C. L. HUMPHREY, Maître de train.
17 juin—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.
Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. & T. R. R., G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railway.

Départ de la N-Orléans.	Arrivée à la N-Orléans.
No 1....8:10 a m	No 4....7:40 a m
No 3....7:30 p m	No 2....6:20 p m

Portant les malles sur les deux trains pour le Texas et la Californie.
Chars-dortoirs entre New-Orleans, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.
A. C. HUTCHINSON, Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

Mississippi Valley Route.
Louisville, New Orleans and Texas Railroad.

No 1 arrive..7:05 P. M.	No 2 laisse 8:35 A. M
No 3 " ..9:15 A. M.	No 4 " ..6:00 P. M
No 5 " ..10:40 A. M.	No 6 " ..4:50 P. M

Les trains Nos 1, 2, 3 et 4 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Memphis. Nos 5 et 6 font le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Baton-Rouge. Les Nos 3 et 4 ne s'arrêteront pas entre la Nlle-Orléans et Baton Rouge pour recevoir ou débarquer des passagers. Entre Baton Rouge et Memphis, ils ne s'arrêteront qu'aux stations régulières pour débarquer des passagers et n'en prendront que quand ils seront signalés. Les trains Nos 1 et 2 s'arrêteront à toutes les stations régulières en stations dites Flag Stations lorsqu'ils seront signalés. Les Nos 1 et 2 se relient à Ethel avec des trains pour Clinton, et à Harriston avec le Natchez, Jackson & Columbus Road. Les Nos 1, 2, 3 et 4 se relient à Vicksburg avec le Vicksburg, Shreveport & Pacific et Vicksburg & Meridian Rail Road. Les trains 3 et 4 se relient à Leland aux embranchements pour Huntington et Arkansas City et tous les points de l'Arkansas.
Tous les trains arriveront à et partiront du dépôt des passagers, rue Poydras.
JOHN BRADLEY
Surintendant de Division.
A. J. KNAPP,
G. F. P. Agent.
R. F. REYNOLDS,
Agent Général. 13déc—

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 16 septembre 1885

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$3,436,743 00	$459,953 00
Même temps la semaine dernière.	3,080,333 00	334,838 00

ARGENT AMÉRICAIN.
Argent américain (étalon)....au pair
(trade dollar)....79½
Prix de l'argent en lingots à Londres....47½d

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	82½	
Pièces de 5 francs	30	
Pièces de 20 francs	$3 80 à	$3 90
Souverains	4 80 à	4.95
Pièces de 10 thalers	7 50 à	....
Doublons espagnols	15.40	
Doublons patriotes	15.35	
Doublons mexicains	15.40	
Pièces de 20 pesos mexicaines		19.40
Or de l'Amérique du Sud		80c par pes
20 marcs prussiens	4.60 à	4.74
Or de la Californie	7 à 8 0/0 es	
Or américain, poids léger	95 à	97
Or américain, mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.
L'argent est en bonne demande et ferme.
Prêts sur demande aux banques 7 à — pour cent en dehors des banques, 5 à 7 pour cent.
Les taux d'escompte par an sont comme suit:

Papier de commerce exceptionnel, A1	8 pour cent
Prêts sur garanties collatérales	5 à 7
Hypothèque A1	7 à 8

CHANGE.
REICHSMARKS—Commercial 94 à 94⅛
Le STERLING est stable.
Connaissement de navire A1 clear....480 à 481
Traites de banques soixante jours....nom.
Les FRANCS sont stables.
Francs de commerce....5.25⅝ à 5.25
Traites de banques soixante jours....nom.
Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.
Traites de commerce $1 50 à 1 75 d'escompte par $1,000.
Les banques tirent des chèques nominaux au pair.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Bureau à 11 A. M.
Pas de ventes.
Bureau à 2 P. M.
Pas de ventes.

ACTIONS ET BONS.
Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre	Demande
Banques.			
Canal & Banking Co.	100	121½	128
Citizens	100	....	43
Germania National	100	....	....
Germania Savings	100	125	....
Hibernia National	100	126½	....
Louisiana National	100	110	....
Metro. Loan & Savings	100	114½	117½
Mutual National	100	....	115
N O National	100	2?8	300
People's	50	50	....
State National	100	110	....
Union National	100	103½	....
Whitney National	100	106	107
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	78½	85
Factors and Traders Ins	100	86	100
Firemen's	50	65	....
Germania Ins Co	100	....	125
Hibernia Ins	100	105	....
Home Ins	40	....	30
Hope Ins	100	100	102½
Lafayette	50	59½	63
Merchants Mutual	100	64	68
Mechanics' and Traders	100	....	106½
N Orleans Ins As	30	26½	....
N Orleans Ins Co	50	40½	43
People's Ins	25	....	....
Sun Mutual Insurance	100	....	130
Southern Ins Co	100	82	....
Teutonia	100	....	128
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	92½	96
Crescent City	100	65	69
Canal and Claiborne	100	....	....
New Orleans City	100	96½	99½
Orleans	50	39	40½
St-Charles Street	50	74	76½
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100	....	70
C/C Sugar Refinery	100	....	....
C/C Slaughterhouse	50	29½	32½
Imp Bonded Warehouse	100	....	....
Jeffer City Gas Light Co	100	....	....
Louisiana Ice Man Co	50	13	18
La State Lottery Co	100	....	....
La Oil Co	100	....	45
Metairie Cimetry Ass	100	....	....
N O Gas Light Co	100	65½	70
N O Waterworks Co	100	45½	46½
Planters Crescent Oil Co	100	....	....
Sugar Shed Co	60	....	....
Sout'er Mfg & Export'g Co	100	....	....
Southwestern Brush Electric Light Co	100	....	....
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		65½	66¾
.. Three (Baby bonds)*		41½	45¼
Bons de ville.			
Premiums		85½	86
Premium drawn number		....	....
Privilege on Premiums		....	....
City 7's		....	....
Consolidated 6's		97½	....
.. Crossman		100	101
Consolidated Extended		....	....
.. Crossman		100	101
Extended 6's		92½	....
.. Railroad		....	....
.. Waterworks		....	....
.. Park		....	....
City 6 0/0 certificates		92½	93½
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		96½	100
Bons divers.			
U S 4 0/0		122¾	....
Canal & Claib. St RR mort		....	....
New Orleans, St Louis & Chicago RR			
Jackson RR 1st mort		103½	....
Jackson RR 2d mort. coup		115½	120
Jackson RR 2d mort. debt		....	....
Morgan's L & T 1st gold mort		....	....
N O Pacific RR 1st gold mort		....	....
St-Charles Hotel Co mort		....	....
Crescent City 1st		....	....
N O City RR Co mort		109½	110½
St-Charles St RR mort. 15 y'rs		....	....
N O Waterworks Co mort		105	....
La Ice Mfg Co mort		....	....
Levee S. Cotton Press mort		....	....
Certificats et Warrants.			
State Warrants Consti. 1884		....	....
State Warrants Ordin. 1884		....	....
do do do 1885		68	....
Police Cts		....	....
School Cts		15	....
City Scrip, old		70½	....
.. new		51	....
Jan. In. Cts. on State Consols		....	....
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		....	....
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		....	....
Unpaid State Coupons prior to No 12		....	....
Unpaid City Coupons		....	....
Half paid Coupons		....	....
State School Warrants		....	....

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
*Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches, et nos statistiques de coton nous viennent du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS.

SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2600 balles, comprenant 400 balles après 2:30 p. m. hier.
Le marché est stable
Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs
Délivré sur contrats, — balles.

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary.	6 13/16 nom	6¾ nom	6¾ nom
Ordinary	7 13/16 nom	7¾ nom	7¾ nom
Good Ordinary	8 11/16	8⅝	8⅝
Low Middling	8 15/16	8⅞	8⅞
Middling	9 3/16	9⅛	9⅛
Good middling	9 7/16	9⅜	9⅜
Middling Fair	9 11/16	9⅝	9⅝
Fair	10 3/16 nom	10⅛ nom	10⅛ nom

FUTURS.
Stables.
Septembre 9.07 à 9.10, octobre 9.14 à 9.15, novembre 9.12 à 9.13, décembre 9.15 à 9.16, janvier 9.25 à 9.26, février 9.38 à 9.39, mars 9.51 à 9.52, avril 9.64 à 9.65, mai 9.77 à 9.79, juin 9.90 à 9.92.
Les ventes comprennent 12,800 balles.

MARCHES DIVERS.
Aujourd'hui à midi le marché était coté à la Nouvelle-Orléans à 9 3/16, à Galveston à 9 3/16; à Mobile 8 15/16, à Savannah à 9; à Charleston à 9 1/16, à Wilmington à 9⅛; à Norfolk à 9¼, à Baltimore à 10 1/16; à New York à 10 1/16; à Boston à 10¼, à Philadelphie à 10⅜; à Memphis à 9¼; à Augusta à 8 13/16 à 8⅞; à Cincinnati à 9¾ et à St-Louis à 9¼.

MARCHE DE NEW-YORK.
SUR PLACE.
Stable.
Cotes: Ordinary 7 13/16, Good Ordinary 9 1/16, Strict Good Ordinary 9 7/16, Low Middling 9¾, Middling Uplands 10 1/16, Middling Orleans 10 7/16, Middling Texas 10 7/16.

FUTURS
Calmes et fermes.
Septembre 9.64 à 9.65; octobre 9.50 à 9.52, novembre 9.50 à 9.51, décembre 9.56 à 9.57; janvier 9.63 à 9.64, février 9.74 à 9.75; mars 9.85 à 9.86; avril 9.96 à 9.97; mai 10.07 à 10.08, juin 10.17 à 10.18; juillet 10.26 à 10.28.

MOUVEMENT DU COTON.
REÇU NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 16,504 balles; même temps l'année dernière, 3,345 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 132,389 balles; même temps l'année dernière, 93,039 balles.
EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 5,621 balles; même temps, l'année dernière, 3,41? balles, de tous les ports des Etats-Unis, 31,699 balles, même temps l'année dernière, 42,325 balles.
STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 14,430 balles; même temps l'année dernière, 13,474 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 171,061 balles; même temps, l'année dernière, 140,649 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.
SUR PLACE.
Stable avec une assez bonne demande.
Cotes—5 7/16d pour le Middling Uplands; 5½d pour le Middling Orleans.
FUTURS.
4 p. m.—Inactifs.

MARCHE DU HAVRE.
La demande est bonne et les prix sont fermes.
Cotes—64½fr. pour le Très Ordinaire (sur place) et 64 fr. pour le Low Middling (sur mer.)

SUCRE ET MELASSE.
Nos cotes du sucre représentent le marché en gros sur la levée.
SUCRE—Open kettle très faible et centrifugal calme.
Ventes, — barils et — boucauts de sucre et — barils de mélasse.

OPEN KETTLE—
Choice, Strictly prime, Prime, Fully fair, Good fair, Fair, Good common, Common, Inferior....Nominal

CENTRIFUGAL—

Plantation granulated	
Off granulated	
Choice white	
Off whites	à 7
Gray off white	
Choice yellow clarified	
Prime yellow	6⅞ à 7
Off yellow	
Seconds	5¾ à 6¾

MÉLASSE—Centrifugal stable avec un stock limité.
Fancy, Choice, Strict prime, Good prime, Prime, Good fair, Fair, Good Common, Common....Nominal.
CENTRIFUGAL—
Choice, Strictly prime to prime, Good fair to fair, Good common and common, Inferior....Nominal.
SIROP—— à —.

RIZ DE LA LOUISIANE.
Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange.
RIZ CLEAN—Bonne demande.

Fancy	nominal
Choice	
Prime	nominal
Good	4⅞ à 5⅛
Fair	4½ à 4¾
Ordinary	4¼ à 4⅜
Common	nominal
No 2	2⅝ à

RIZ BRUT—Inactif.
$2 00 à 3 25 le baril de 162 livres.
(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent ⅛ à ¼c de plus.)
Au-dehors de la Bourse le riz poli est coté nominal la tonne, et le son — à $5 00.

FARINES ET GRUS.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse:
FARINE—Calme.
Extra fancy $4 85 à 4 95; Fancy $4 40 à 4 60 le baril; choix $4 00 à 4 25; family $— à —.
FARINE DE MAIS—$2 15.

AU-DEHORS DE LA BOURSE.
FARINE SUR ORDRE—Winther wheat flour patente $5 75 à 5 87½ le baril; extra fancy $5 25 à 5 37½; Minnesota flour, bakers $4 87½; patente $5 50.
CREAM MEAL—Choice $3 00 à 3 10.
GRU FIN—Choice $3 30.
GRU—Nominal à $3 25 le baril.
FARINE DE SEIGLE—$4 25 à 4 50.
OAT MEAL—Coarse $5 25, fine 5 60 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.
A LA BOURSE.
MAIS—Le marché est coté à 54 pour le blanc; 54 pour le jaune et 54 pour le mêlé.
AVOINE—De l'Ouest—32½ à 33; Texas 32.
SON—85.
FOIN—Prime $15 00 à 16 00; Choice $16 50 à 17 50.
Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 8½c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonnes.

PROVISIONS.
A LA BOURSE.
Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:
Les provisions sont stables.
MESS PORK—$9 75.
VIANDES SALEES SECHES—Epaules 4 10; shortrib sides 5⅞ à 6, long clear 5⅞ à 6.
BACON—Epaules 4¾, short rib sides 6 70; long clear sides 6 50.
GRAISSE—En tierçons, raffiné, 6½ à 6⅝.
JAMBON—10¾ à 11¼.
Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

AU-DEHORS DE LA BOURSE.
MISCELLANEES—Jobbing—Prime mess and family pork $10 à 10 25, extra prime and rump pork $9 50 à $9 75. Plain or canvassed shoulders 5 à 5½c, selon la qualité, Boston cut shoulders fancy, small 7½; California hams 6½ à 8c; fancy breakfast bacon, 9½ à 10c, choice to fancy s. c. hams, 11 à 11½c medium to ordinary s. c. hams, plain or canvassed hams, à 9c; common hams, 6 à 7c. Pig pork, $6 12½ à 6 25 le demi-baril et $10 25 à 10 50 le baril.
BŒUF—Jobbing—Extra plate beef $12 00; plate beef $11 50 en baril; extra plate $6 50 à 6 75 en demi baril; extra mess $6 25 en demi-baril; extra mess beef $11 00 le baril; New York Fulton market $8 25 à 8 50 le demi-baril.

GROCERIES.
Les prix suivants sont pour des petits lots.
CAFE—Prime 10 à 10¼, good 9¾ à 10; fair 9 à 9¼; ordinary 8 à 8½; common — à 7 à 7¼c la livre.
THE—Extra Formosa 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 45c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00, fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 38 à 65 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.
BEURRE—Creamery—Extra à 26 à 27, extra firsts 23 à 24; firsts 19 à 20; seconds 15 à 16; thirds — à —. Dairy—Extra 16 à 17c; extra firsts 14 à 15; firsts — à —; seconds — à —; thirds — à —; common, old, &c., 5.
FROMAGE—New York cream — à 10; Ohio flats, full cream, 7½ à 8; Illinois part skims—choice 6½ à 7; prime —.
SAVON—De la Louisiane—Maginnis—family 3¾ à 4c la livre; olive 4¼ à 5; dark mottle 3¾ à 4c; Kellers—Magnolia — à 3½c; Eagle — à 3¼; Olive — à 4. De l'Ouest—Kirk's—Olive 4½ à 4¾, Blue India 5¾ à 6, St. Rollux, XXX German Olive 4 à 4¼, Proctor & Gamble Extra Olive 4½ à —, Every day 4¼ à 4½, Family 4¼ à —; Virginia, Upson new French process soap 60 bar boxes $4 50, 36 bar boxes $2 75; miscellaneous, Red Castile 7½ à 8½; White Castile 9½ à 10½.
SEL—De la Louisiane—City Coarse 70c; Gretna Coarse 60c, City Fine 90c; Gretna Fine 86c; City Crushed 80c, Rock Salt 5c la livre; packet Salt 1½ à 5, selon la grosseur.
CHANDELLES STAR—Full weights 11¼ à 12c la livre.
AMIDON—3 à 3½c la livre.

FRUITS ET NOIX.
Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et ½ à 1c de plus par livre.
DU PAYS—Poires Bartlett $6 00 à 8 00 le bl; Pêches — à — c la boîte; prunes non la boîte; pommes $1 25 à 3 25 le baril; Raisins nominaux le crate; Melons français nominaux le 100; melons nominaux le 100. Pacanes de la Louisiane 5 à 25c, selon la grosseur; du Texas 5 à 12½c; pistaches rouge du Tennessee 5 à 6c la livre; de la Virginie 7¼c.
ETRANGERS—Oranges impériales $— à — la boîte; oranges de Palerme $— à —; Citrons de Messine $4 50 à 6 00; Citrons de Palerme $4 50 à 6 00; Raisins layer new $2 50 à 3 00 la boîte en demi-boîte $— en quart de boîte —c, Londres layer new $3 60, en demi-boîte $— en quart de boîte $1 00, en quart $1 25. Bananes $1 00 à 1 50 le régime; Figues Bananes $1 50 à 2 50 le régime; Ananas nominal la douzaine; Raisins de Malaga, en barillets, nominaux, en baril $12 00. Dattes 6c la livre. Dattes persanes 7c la livre en boîte; Currants 6½ à 7c la livre; Figues sèches layers 14c la livre, boîtes ovales 14c; Figues de Naples — à livre; Prunes 7c la livre; Citrons — c la livre; Amandes Tarragana 19c la livre, Ivica 16½c, Noix du Brésil 8c la livre; Filberts 12½c, Noix anglaises 16c; Noix françaises 14c, Marrons italiens 12 à 14c, Noix de coco $30 00 le 1000, 3¼c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.
Graine de coton, $10 00 à 12 00 par ton; off cake, nominal; farine de graine de coton, $23 50 à 24 00; huile de coton crue 29½ à 30 le gallon ex levee; huile raffinée 35 à 36.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.
(Nos cotes représentent le prix du gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et ⅛ à ¼c par livre en lots.)
POMMES DE TERRE—Western $1 25 à 1 50.
PATATES DOUCES—California yams $2 50; spanish yams $2 50 à 2 75.
OIGNONS—De l'Ouest $1 75 à 1 90.
AIL—Importé 40 à 75c le paquet.
CHOUX—St. Louis 75c. à $1 25 par grosse.
CHOUCROUTE—St-Louis $5 50 à 6 50.
HARICOTS—Choice Northern 2⅜ à 3. Red kidney choice western white choice 3⅛ à 4; western red kidney — à —, medium choice 3 à 3¼; choice New York pois verts nouveaux 2¾.
VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et 5 à 10c de plus par douzaine d'œufs.—Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 50 la douzaine; poulets $2 00 à 4 00; canards $3 00 à 3 50; oies $3 50 à 4 00; dindes $15 00 à 18 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 00 à 3 25; poulets $1 75 à 2 25; canards $2 50 à 3 00, oies $3 50 à 4 00; dindes $9 00 à 12 00.
ŒUFS—Ceux de l'Ouest 17 à 18c; ceux de la Louisiane 18 à 20.
SUIF—6c la livre pour celui de la ville, 5c celui de la campagne.
CIRE D'ABEILLE—Prime yellow 20c la livre.
MIEL—Strained 40 à 50c le gallon.
LAINE—Burry 7½c la livre; Louisiana clear 15; clear lake 17c.
PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 6½c; steer et peaux de vaches 30, 70 livres—à 5½c; kips, 14 à 30 livres, 7c; peaux de veau 75c pièce.
PEAUX DE CAMPAGNE—Green salted 7c; dry flint 12c; dry salted 10c la livre; damaged green hides 2c off, damaged dry 1/3 off.
PELLETERIE—Otter $1 00 à 2 00; castor (opened) 50c à $1 00 pièce, loutre 10 à — pièce; raccoons 5c.
PEAUX—Chevreuil 15c la livre; mouton 10 à 50c pièce, chèvre 10 à 30c.
MOUSSE—Mêlée — à 2c la livre; grise — à —c, noire 2½c.
PLUMES—Plumes d'oies de première qualité 40 à 55c la livre; common 10 à 15c.
CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce, cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.
TABAC EN FEUILLES—Qualités pour l'exportation—Low lugs 5½ à 6c, low leaf 7½ à 9, medium leaf 9 à 10; good and fine leaf 10½ à 12½. Cuttings sorts—Lugs 6½ à 9; low to medium leaf 6 à 14; fin leaf 15 à 20.
TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 80c à $1 05, fine medium 53 à 63c; Bright quarters and common 11-inch 4's et 5's, 27 à 35c. Bright navy, 30 à 46c, fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 24 à 67c, granulated smoking 33 à 60.
NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch $1 75 à —; goudron $3 25 à — le baril, $2 00 à — le demi baril. Résine—D E et F $1 00; G $1 20; H $1 50; I $2 50; K $2 80; M $3 15; N $3 25; W G, $3 75. Essence de térébenthine 32½ à —; jobbing 3 à 4c de plus le gallon.
TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging 1¾ livre 10¼c la yarde; 2 livres 11c; 2¼ livres, 12¼, baling twine — à 12½c la livre.
COTTON TIES—$1 25 net le paquet.

CHARBON.
PITTSBURG—Détail—Famille 60c le baril; $5 00 le boucaut. Anthracite $9 50 à 10 50 le ton; bateaux 40 à —c; steamers $4 50 la tonne, en gros 35 à 37c le baril.
ALABAMA—Pratt steam coal 40c le baril; Helena coal, pour familles, 55c, Splint coal 50c; Montevallo 60c. Pratts coal sur chars, par le L and N RR $3 50 le ton; Helena coal $3 75 le ton.

FEUILLETON.

No 14 commencé le 2 septembre

SANG MAUDIT

ROMAN EN TROIS PARTIES

PAR

R. DE PONT-JEST

PREMIÈRE PARTIE.

JEANNE REBOUL

V

PASSÉ DE JEANNE.

(Suite.)

—Alors vous persistez à affirmer que c'est uniquement pour cette demoiselle Reboul que vous vous êtes glissé jusqu'à la salle à manger, car c'est dans la salle à manger que M. de Serville vous a aperçu.

—Oui, je l'affirme.

—Prenez garde, le moyen que vous employez là n'est pas nouveau. Bien des gens dans votre situation l'ont tenté, et ils n'y ont gagné qu'une plus grande sévérité de la justice, car on a aisément prouvé qu'à un crime ils n'ajoutaient qu'une lâche calomnie contre une femme.

Le juge d'instruction, qui avait prononcé ces mots sévèrement, fixait le prisonnier avec plus de mépris encore que lorsqu'il ne lui avait parlé que du vol dont il le croyait coupable.

—Je dis la vérité, monsieur, reprit Delon. J'oubliais une preuve, c'est la clef du parc, car je n'ai pas escaladé les murs de l'habitation. Cette clef, Mlle Reboul me l'a donnée jadis.

—On a trouvé, en effet, sur vous cette clef; mais il se peut que vous l'ayez prise vous-même lorsque vous étiez employé au château, dans un but étranger à Mlle Reboul, puisqu'à cette époque elle n'y était pas. De sorte que cette clef, au lieu d'être une preuve de votre innocence, deviendrait l'élément de la circonstance aggravante de préméditation.

—Mais c'est à en perdre la raison! Interrogez au moins Mlle Reboul.

—C'est mon intention et mon devoir.

Et après avoir fait reconduire Justin en prison, le magistrat envoya le soir même à La Marnière, à l'adresse de Mlle Reboul, une invitation à se présenter à son cabinet le surlendemain.

—Le lâche a parlé, murmura Jeanne, en lisant la citation; je devais le prévoir. Que faire? Je ne puis pas cependant me trouver en face de lui.

C'est dans son lit que la maîtresse d'Armand faisait cette réflexion; car, pressentant les révélations de Justin, elle s'était dite par avance malade, afin de pouvoir éviter une confrontation qui l'épouvantait, malgré toute son impudence.

Du reste, elle souffrait réellement, grâce aux efforts qu'elle faisait pour dissimuler sa grossesse, et Mme de Serville insistait pour qu'elle consultât le médecin du château.

C'est pour la prier affectueusement de ne pas hésiter davantage à se soigner que la mère d'Armand entra dans sa chambre peu d'instants après l'arrivée de la citation.

—Tenez, madame, lui dit la jeune fille, en lui donnant la lettre du juge d'instruction, voici ce que je viens de recevoir. Que dois-je faire?

—Vous n'irez certainement pas à Laon, ma chère enfant, répondit Mme de Serville après s'être rendu compte de ce dont il s'agissait. D'ailleurs, quels renseignements pourriez-vous donner à la justice? Je vais écrire au parquet pour faire savoir que vous êtes alitée. J'enverrai, par le même courrier, un mot à mon docteur. C'est bien d'être courageuse, mais il ne faut pas laisser s'aggraver le mal.

Jeanne n'osa refuser, et les deux lettres pour Laon partirent quelques heures plus tard.

Après avoir obtenu du juge d'instruction qu'il entendît Mlle Reboul, Justin avait repris un peu de courage, car il ne supposait pas que son ancienne maîtresse le voudrait jamais perdre en le démentant; mais lorsque lui faisant subir son second interrogatoire, le magistrat lui annonça que la jeune fille était souffrante et ne pouvait venir à Laon, le malheureux se sentit abandonné.

Sa physionomie prit alors une telle expression d'épouvante et de désespoir que le juge instructeur en fut frappé, presque ému.

—La justice, lui dit-il, doit tout faire pour s'éclairer, et puisque vous avez une si grande confiance dans les explications que pourraient donner Mlle Reboul, je me transporterai auprès d'elle pour recevoir moi-même sa déposition.

—Oh! merci, monsieur, merci! s'écria le prisonnier. Dites-lui bien que je n'ai prononcé son nom que pour échapper à la plus terrible accusation, et que je la supplie de me pardonner! Je sais que c'est mal de compromettre une femme; mais je ne puis cependant me laisser condamner comme voleur. Mon pauvre père me maudirait!

L'infortuné se voilait le visage de ses deux mains pour étouffer ses sanglots.

Cependant, ce fut un peu moins désespéré qu'il retomba dans la solitude de son cachot.

Le surlendemain, le représentant du parquet tint sa promesse en se rendant à La Marnière.

Ce fut Mme de Serville qui le reçut.

Il lui expliqua le but de sa visite, sans lui faire part toutefois du moyen de défense employé par Delon.

—Que pourrait vous dire la chère enfant? lui répondit la châtelaine; elle est très souffrante et nous attendons le docteur. Cependant, je le comprends, la justice ne doit rien négliger. Je vais vous conduire auprès de Mlle Reboul.

Armand, qui avait été prévenu de l'arrivée du magistrat, entrait dans le salon au moment où sa mère prononçait ces mots:

—Je vous accompagnerai également si vous le permettez, monsieur, proposa-t-il en saluant le juge d'instruction.

—Parfaitement, monsieur, répondit ce dernier en rendant au jeune homme son salut.

Mme de Serville passa la première pour montrer le chemin, et ils gagnèrent tous trois la chambre de Jeanne.

Jamais Mlle Reboul n'avait été plus jolie. On eût dit que, s'attendant à cette visite, elle s'était armée de toutes pièces.

De plus, elle avait bien certainement fait provision de calme, car sa physionomie exprima le plus grand étonnement lorsqu'elle vit entrer chez elle Mme de Serville accompagnée de son fils et d'un étranger.

Ce dernier, malgré la gravité de son caractère et la nature de sa démarche, ne dissimula pour ainsi dire pas son admiration. Quant à Armand, il eut un éblouissement.

Jeanne, étendue dans un grand fauteuil, n'était coiffée que de son admirable chevelure; ses yeux, fatigués par la grossesse, brillaient d'un merveilleux éclat; ses lèvres carminées faisaient ressortir la pâleur mate de son teint.

Elle était vêtue d'une longue robe de chambre qui dissimulait la déformation de sa taille, et elle avait surtout un air de *morbidezza* plein de charme.

A l'arrivée de sa bienfaitrice, elle fit un mouvement affectueux pour venir à elle; mais celle-ci l'empêcha de se lever, et la jeune fille se laissa retomber gracieusement sur son siège en saluant l'inconnu.

—Ma chère malade, lui dit alors Mme de Serville, voici M. le juge d'instruction de Laon qui vient recevoir votre déposition. Dites-lui donc, sans trop vous fatiguer, ce que vous savez de ce triste événement qui nous a si vivement émus tous, il y a quelques jours.

En contemplant cette ravissante jeune fille et en voyant de quelle affection elle était entourée, la conviction du magistrat était déjà faite.

Pour lui, Justin Delon n'était qu'un infâme qui, pour se sauver, n'avait pas hésité à compromettre une jeune fille digne de tous les respects.

Cependant, ainsi que son devoir le lui ordonnait, il dit à Mlle Reboul:

—Mademoiselle, si je n'avais qu'à vous demander des renseignements sur les faits matériels dont le château a été le théâtre, la démarche que je fais auprès de vous n'aurait rien de pénible, puisqu'elle m'aurait seulement procuré l'honneur d'être présenté à Mme de Serville et à vous; mais il n'en est pas ainsi: Justin Delon, pour expliquer sa présence dans cette maison au milieu de la nuit, est entré dans des détails qui vous concernent seule.

—Moi, monsieur! fit Jeanne avec des regards de surprise d'une adorable naïveté.

—Oui, mademoiselle, vous; mais je ne sais si je dois vous faire cette communication devant témoins.

—Certes oui, monsieur. Je n'ai pas de secrets pour ma bienfaitrice, ni pour son fils.

Cela avait été dit avec un si franc sourire, que l'étonnement qu'avaient causé les paroles du juge d'instruction à Mme de Serville et à Armand disparut aussitôt.

—Vous le voulez alors, mademoiselle? demanda le magistrat.

—Je vous en prie, monsieur.

—Eh bien, cet homme prétend que vous pouvez le sauver....

—Moi! Comment? Je ne demande pas mieux.

—Attendez! En reconnaissant qu'il n'est entré au château que pour vous rejoindre; cela, avec votre autorisation.

—Oh! le misérable! s'écria Armand.

Jeanne n'avait pas répondu. Comme suffoquée par l'indignation, elle avait levé ses grands yeux sur Mme de Serville. Ses regards lui disaient de la prendre sous sa protection.

—Voyez, monsieur, fit la confiante et digne femme en montrant la malade au juge d'instruction, qui répondit aussitôt:

—J'avais bien pensé que c'était là une infâme calomnie.

Il ajouta, en s'adressant à la jeune fille:

—Ainsi, tout cela est faux? Je vous demande pardon d'insister: vous n'avez jamais autorisé cet homme à vous rejoindre? Vous ne l'attendiez pas?

—Monsieur! gémit Jeanne. Moi, qui ai pris sa défense!

Et elle éclata en sanglots.

Ne pouvant se dominer plus longtemps, et oubliant la présence de sa mère, Armand s'élança vers sa maîtresse dont il prit tendrement les deux mains, en murmurant à son oreille des paroles d'amour et de consolation.

Mme de Serville comprit tout instantanément, et sa physionomie devint sévère; mais elle se contint devant son visiteur.

Celui-ci, que l'action du jeune homme n'avait pas moins éclairé, ne puisa dans le tableau qu'il avait sous les yeux que la conviction plus profonde de la culpabilité et de l'infamie de Justin Delon. Sachant, sans doute, l'amour d'Armand de Serville pour Jeanne Reboul, le misérable avait voulu s'en créer une arme pour se défendre.

Comprenant alors qu'il n'avait plus rien à faire au château, le magistrat s'excusa, en homme du monde, du trouble provoqué par sa démarche, et il se retira en saluant Mme de Serville et la jeune fille.

Restée calme en apparence, la mère d'Armand de Serville avait reconduit le juge d'instruction jusqu'au grand escalier, ce qui avait permis à Jeanne de dire à son amant avec un accent de doux reproche:

—Qu'avez-vous fait, mon ami? Vous vous êtes trahi; je suis perdue!

—Non, ma bien aimée, ayez confiance, répondit le jeune homme. L'événement qui vient de tout brusquer est fort heureux, au contraire. D'ailleurs, quoi qu'il arrive, je te jure que rien ne nous séparera.

Il avait scellé ce serment d'un baiser.

A ce moment, Mme de Serville, rouvrit la porte. Son fils s'élança vers elle.

D'un geste plein de dignité, elle arrêta son élan et lui dit:

—Je n'ai pas besoin de vos aveux: vous avez agi de façon à me faire tout comprendre. Suivez-moi, il faut que je vous parle.

—Madame! supplia la jeune fille.

—Nous nous reverrons, mademoiselle; seulement alors je saurai si je dois vous pardonner.

Et, faisant passer Armand le premier, Mme de Serville sortit.

Quelques minutes après, la mère et le fils étaient seuls dans un petit salon.

Ils n'avaient pas échangé une parole depuis la chambre de Jeanne.

La châtelaine semblait douloureusement émue.

—Armand, dit-elle, j'exige de vous toute la vérité.

—Vous allez la savoir, ma mère, répondit vivement l'amoureux; elle se résume, d'ailleurs, en un mot: j'aime Mlle Reboul.

—Elle vous aime?

—J'en suis certain!

—C'est ma faute, et je ne saurais vous faire de trop vifs reproches, à vous surtout. J'aurais dû redouter pour votre cœur de vingt ans le voisinage de cette jeune fille trop belle; mais elle est impardonnable!

—Que voulez-vous dire?

—Que Mlle Reboul aurait dû être arrêtée par la pensée du chagrin immense qu'elle me causerait, car elle ne pouvait oublier que cet amour serait sans issue.

—Sans issue; mais je n'ai jamais eu d'autre intention que celle de faire de Jeanne ma femme.

—Votre femme! Mlle Reboul! s'écria Mme de Serville avec une expression de telle épouvante que son fils en tressaillit.

—Oui, ma femme, répéta-t-il cependant, non seulement parce que je l'aime, mais aussi et plus encore peut-être parce que je lui dois cette réparation!

—Cette réparation! Oh! j'ai mal entendu, mon fils; ce n'est pas possible; Mlle Reboul n'a pas oublié à ce point le respect qu'elle doit à cette maison où elle a été recueillie.

—Dans trois mois, Jeanne sera mère!

Comme si ses forces ne lui permettaient pas d'en entendre davantage, la pauvre femme se laissa tomber dans un fauteuil. Le désespoir était peint sur son visage.

—Ma mère! lui dit Armand en s'agenouillant auprès d'elle.

—Oh! mon fils, laissez-moi, lui répondit-elle en se relevant brusquement.

Et, se dirigeant vers la porte, elle ajouta, en voyant que le jeune homme la suivait:

—Restez ici, je le veux!

L'amant de Jeanne n'osa pas enfreindre cet ordre, qui lui avait été donné avec un regard sévère, et Mme de Serville gagna rapidement la chambre de la jeune fille, qui attendait cette visite avec angoisse.

Son front pâle dans ses deux mains amaigries, elle semblait courbée sous le poids de la honte.

Sa bienfaitrice fit un effort pour vaincre la pitié qui s'éveillait en son cœur, à la vue de celle dont il lui semblait que la faute était un peu l'œuvre de sa propre imprudence, et elle lui dit:

—Mademoiselle, mon fils vient de m'avouer la triste vérité. Je ne vous parlerai pas de ma profonde douleur: elle n'aggrave ni n'amoindrit une situation aussi pénible qu'inextricable. Vous ne pouvez demeurer ici; qu'allez-vous devenir? Malgré la faute que vous avez commise, je conserve pour vous assez d'estime encore pour ne pas supposer que vous avez pu croire un mariage possible entre Armand et vous.

Jeanne ne répondit que par un geste négatif de la tête et par un sanglot.

Touchée de cette résignation, Mme de Serville poursuivit moins durement:

—Vous ne devez plus revoir mon fils; il partira ce soir même. Cette séparation sera mon châtiment à moi. Je déciderai ensuite de votre sort. Si vous m'obéissez aveuglément, soyez-en certaine, je ne vous abandonnerai pas.

—Je ne demande rien, madame, je suis indigne de vos bontés, soupira la jeune fille. Pardonnez-moi, je ne croyais pas faire mal, je l'aimais tant.

—Pauvre enfant! pensa la trop bonne mère, dont la colère avait déjà fait place à la compassion.

Aussi, se rapprochant davantage de Jeanne, ajouta-t-elle presque avec douceur:

—Du courage, mademoiselle, et Dieu vous pardonnera ainsi que je suis disposée à le faire.

Puis elle s'éloigna, et peu d'instants plus tard, retrouvant toute sa fermeté, elle imposait à son fils, malgré ses supplications et ses pleurs, de quitter immédiatement La Marnière.

Un homme de confiance allait conduire Albert à Douai, chez un des amis de sa famille, où il attendrait les ordres de sa mère.

La séparation de Mme de Serville et de son fils fut déchirante, mais la mère fut inflexible; et le dernier regard de l'amant de Jeanne, au moment où la voiture qui l'emportait franchit la grille du château, fut pour la fenêtre de sa chambre où son cœur lui montrait mourante celle qu'il aimait.

Quelques jours après, Mlle Reboul lui paraissant un peu remise de la secousse pénible qu'elle avait ressentie, sa protectrice décida son départ pour Reims, et la jeune fille quitta La Marnière presque secrètement, en compagnie du docteur qui s'était chargé de l'installer dans une maison d'accouchement et de pourvoir à tous ses besoins.

Jeanne était là, dans l'isolement, depuis à peu près un mois, lorsqu'un matin elle lut dans un journal de la localité la condamnation de Justin Delon en cinq années de détention et dix ans de surveillance.

Traduit devant la cour d'assises de la Marne, le malheureux s'était à peine défendu; mais son avocat n'avait pas épargné Mlle Reboul, dont le réquisitoire exaltait au contraire la vertu, pour rendre l'accusé plus indigne encore de toute pitié.

Sachant à quoi s'en tenir sur la culpabilité de son ancien amant, et ramenée à une appréciation plus morale des faits par son renvoi du château, ainsi que par sa séparation d'Armand, la jeune femme subit un instant l'influence de ce remords passager que provoque dans les âmes viles l'insuccès d'une mauvaise action plutôt que la mauvaise action elle-même; mais cette impression disparut bientôt à la lecture d'une lettre brûlante qui lui parvint par une voix inconnue.

Cette lettre était de M. de Serville. Avant de quitter Douai, il avait pu, moyennant beaucoup d'argent, envoyer à la Marnière un homme qui, après avoir assisté au départ de Jeanne, l'avait suivie à Reims et facilement retrouvée.

"Ma chère bien-aimée", lui écrivait Armand, entre autres protestations passionnées, ma mère a refusé de m'expliquer pourquoi elle s'oppose à notre mariage, et il m'a fallu m'éloigner de toi sans te voir une dernière fois; mais ne perds pas courage, je ne t'oublierai jamais, je te le jure de nouveau.

(*A continuer.*)